



# PARIS, LA CAPITALE FRANÇAISE DE LA PARTICIPATION NUMÉRIQUE ?



#### Ville de Paris

Place de l'Hôtel de Ville 75196 Paris cedex 04



**Cas d'étude** de l'édition rétrospective du Baromètre de la démocratie locale numérique - 2016-2019





www.paris.fr www.idee.paris.fr www.budgetparticipatifparis.paris.fr

### PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Type de collectivité	Collectivité à statut particulier – Capitale de la France
NOMBRE D'HABITANTS	2,2 millions d'habitants
DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION	<ul> <li>Dispositif numérique pour le budget participatif : budgetparticipatif.paris.fr</li> <li>Plateforme multifonction : idee.paris.fr</li> <li>Application de signalement « dansmarue »</li> <li>Open data sur le site opendata.paris.fr</li> </ul>
ÉQUIPE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION	Service « participation citoyenne » au sein de la Direction de la démocratie, des citoyen·ne·s et des territoires (DDCT), 15 agents environ (+ DICOM, DSIN, pôle innovation)
BUDGET	Environ 600 000 euros en 2018





#### CHIFFRES À RETENIR

De moins de 10 personnes à plus de 10 000 participants pour les démarches ponctuelles de consultation en ligne;

Plus de 140 000 votants au budget participatif 2019.

# UNE MULTIPLICATION DES DÉMARCHES DE PARTICIPATION À PARIS

À Paris lors du mandat 2014-2020, les élus et en particulier la maire et son adjointe chargée des questions relatives à la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative et la jeunesse ont porté de nombreux projets. Le **Budget Participatif Parisien**, engagement de campagne, a été mis en place dans la mandature et la **ville fait office de pionnière** en la matière en France.

Parallèlement, la « Charte Parisienne de la Participation » premièrement adoptée en 2010, a été modernisée par une démarche de co-construction. La nouvelle version a été votée par le conseil de Paris le 12 décembre 2017. Cette charte renouvelle l'engagement de la collectivité en matière de participation, soulignant l'importance de la transparence, de l'inclusion (dont numérique), et de la promotion de la démocratie participative<sup>1</sup>. La maire, Anne Hidalgo, souhaite faire appel à l'intelligence collective, et le numérique serait « l'outil qui permettrait de transformer les relations entre les acteurs »<sup>2</sup>.

On retrouve dans la charte plusieurs références au développement du numérique, ainsi dans les discours de la maire, qui soutient qu' « il faudra imaginer de nouveaux dispositifs de participation, repenser les espaces de démocratie et rendre systématique la concertation en utilisant notamment les outils numériques »<sup>3</sup>. Ainsi, plusieurs outils numériques ont été créés pour favoriser la participation, dont le budget participatif, mais aussi des initiatives transversales et des initiatives attachées à une direction spécifique, comme la plate-forme « Imaginons Paris Demain », de la Direction de l'Urbanisme<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Charte Parisienne de la participation, consulté sur <u>https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/7e858177d8e8e-9f59e6804e3b82994eb.pdf</u> le 4 février 2020

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> De Feraudy, T., Saujot, M. (2017). Une ville plus contributive et durable : crowdsourcing urbain et participation citoyenne numérique, Studies N°04/17, Iddri, Paris, France, p.22

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Anne Hidalgo, Note à l'attention de Pauline VERON, 16 mars 2014 consulté sur <u>http://labs.paris.fr/commun/adjoints/VERON.pdf</u> le 4 février 2020

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> De Feraudy, T., Saujot, M. (2017). Une ville plus contributive et durable : crowdsourcing urbain et participation citoyenne numérique, Studies N°04/17, Iddri, Paris, France, p.23



Ce recours au numérique s'articule avec une volonté de donner aux citoyens tous les outils pour qu'ils deviennent des acteurs éclairés et engagés dans la cité. La carte citoyenne, créée en 2016 à la demande de la maire et qui compte aujourd'hui 260 000 membres, permettait aux citoyens de déclarer leur attachement au territoire parisien et aux valeurs de la République. Au-delà d'offres culturelles et sportives, la carte propose une offre civique pour que les habitants s'approprient le fonctionnement des institutions, découvrent les directions de la ville, puissent assister au conseil de Paris, rencontrer des élus, ou échanger avec des agents. La plateforme numérique est l'un des outils pour que les citoyens comprennent le fonctionnement de la cité puis aient envie d'y participer. Des formations ont été créées pour aider à participer, comprendre et s'engager (comment monter un projet, communiquer sur les réseaux sociaux, balades contées...).

Alors que le schéma de la participation citoyenne était plutôt top-down au départ (la question était comment aller vers les citoyens), la ville évolue vers une prédominante du bottom-up. Des événements comme les journées de la participation ou la nuit des débats, mais aussi des initiatives de solidarité comme la plateforme jemengage.paris ont permis de construire les conditions pour donner un pouvoir aux citoyens. Après leur implication dans la construction de la décision publique (idée.paris, budget participatif, votations, conférences de citoyens...) il s'agit aujourd'hui de faire avec les citoyens (volontaires de Paris, kiosques...), voire de laisser faire (Halles civiques, permis de végétaliser, etc.).

## UNE CULTURE DE LA PARTICIPATION DIFFUSÉE DANS LES SERVICES

### PRÉSENTATION DES SERVICES

De nombreuses directions et services interviennent dans la participation à la ville de Paris, mais il existe au sein de la collectivité un service « participation citoyenne » intégré à la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT). Plus de quinze d'agents travaillent dans ce service :

- Le chef du service, et son assistant ;
- Une mission « Budget Participatif » comportant 7 agents municipaux à temps plein qui ont pour mission la mise en œuvre du Budget Participatif Parisien (organisation, pilotage, communication, suivi des projets...). À cette équipe s'ajoute un chef de projet numérique/informatique à temps plein ainsi qu'un référent au sein de chaque direction de la ville.







• Une mission « action citoyenne et e-citoyenneté » (8 agents) qui a pour mission de mettre en œuvre la participation et l'engagement citoyen pour toutes les politiques publiques qui font l'objet de consultations. La mission s'organise en deux axes. Le premier, démocratie participative, comporte le dépôt d'idées, de propositions, de réflexions et la co-construction avec les citoyens (budget participatif, idée.paris, e-pétition, carte citoyenne). Le deuxième, action citoyenne, met en œuvre les politiques permettant aux citoyens d'agir et participer sur le territoire (fabrique de la solidarité, volontaires de Paris). Cette mission entretient aussi les relations avec les conseils de quartier et les conseils citoyens. Parmi eux, un agent s'occupe de la gestion des outils numériques, en particulier de la plateforme idee.paris.fr.

La direction de l'information et de la communication (DICOM), dont l'équipe de communication numérique, la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) mais aussi les autres directions métiers (espaces verts, urbanisme, voiries et déplacements...) sont également impliquées dans la mise en œuvre de dispositifs participatifs sectoriels (réglementaires ou non) ou globaux (comme le Budget Participatif).

Enfin, le laboratoire d'innovation publique apporte des techniques et méthodes collaboratives, participatives, de co-construction de manière complémentaire avec la participation du plus grand nombre. Ces méthodologies permettent d'impliquer les parties prenantes concernées (un public d'usagers ciblés) pour le développement d'un nouveau service public (par exemple, pour élaborer un cahier des charges pour la carte citoyenne).

### FOCUS: LE SERVICE « PARTICIPATION CITOYENNE » : UNE ORGA-NISATION EN RÉGIE POUR LA MUTUALISATION DES RESSOURCES INTERNES, LA MISE EN RÉSEAU DES PARTENAIRES ET L'APPEL CIBLÉ À DES PRESTATAIRES.

Le service « participation citoyenne » est en charge de toutes les actions citoyennes et les accompagne, des volontaires de Paris aux événements participatifs (journée de la participation, goûter citoyen). Le service a un rôle de soutien et d'apport d'expertise sur les différentes démarches organisées par les directions, qui sont de plus en plus actives dans la participation. La DDCT est plus largement responsable de la plateforme de consultation, de l'animation et de la modération, et fournit un soutien méthodologique et un accompagnement aux directions métier. Ces dernières restent responsables du fond, puis de la synthèse et de l'intégration des contributions citoyennes à leur action.







Le service « participation citoyenne » fonctionne « en régie » pour réaliser ses missions d'animation et d'organisation logistique des démarches participatives. Ceci signifie qu'en plus d'une mutualisation des ressources avec les directions métier, l'équipe peut mobiliser d'autres acteurs partenaires (comme les Halles civiques ou des civic tech). Des prestataires peuvent être sollicités pour les événements importants, comme par exemple pour la conférence de consensus au moment du grand débat.

En effet, la ville souhaitait que les citoyens puissent déposer leurs doléances à l'échelle nationale mais aussi identifier celles qui relevaient des compétences de Paris. La plateforme idée.paris a été mise à disposition en complément de la plateforme de l'État. Elle a été adaptée pour le recueil d'idées, puis les données ont été reversées à la préfecture, qui alimentait la plateforme nationale. Les idées relevant de la compétence de la collectivité ont servi de base à l'organisation d'une conférence de citoyens, afin de produire un avis qui a été présenté au conseil de Paris, et a ensuite fait l'objet d'une délibération citoyenne coconstruite. Pour cela, plus de 1000 habitants, les instances de participation, les Halles civiques, les conseils des générations futures, des citoyens, des quartiers ont été sollicités. Dans les espaces publics, un rolling bar permettait de recueil-lir des doléances, et un prestataire a utilisé sa caravane avec un vidéo-mathon pour enregistrer des vidéos de citoyens dans les quartiers populaires. La délibération citoyenne a été adoptée au conseil de Paris<sup>5</sup>.

Pour cette action, 70% des activités ont été réalisées en interne, et 30% confiées à des prestataires, ce qui était aussi important pour la neutralité de l'action (dans le cadre de la conférence de citoyens par exemple). La ville a choisi le modèle du marché subséquent car la participation citoyenne est en plein essor, de plus en plus de décisions sont soit consultées, soit co-construites. Les équipes ont donc besoin d'être soutenues par des experts de la participation pour la sincérité de la démarche. Pour assurer cela, la ville a réalisé un cahier des charges sur les besoins en termes de participation, les prestataires ont répondu à l'appel, et trois d'entre eux ont été sélectionnés (Stratéact, État d'Esprit, Rouge Vif). Cela permet de ne mettre en concurrence que ces trois prestataires lorsqu'un besoin est exprimé par n'importe laquelle des directions.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ville de Paris, "Les Parisiens élaborent la première délibération citoyenne parisienne", 03/10/2019, [URL : <a href="https://www.paris.fr/pages/conference-de-consensus-les-parisiens-elaborent-la-premiere-deliberation-citoyenne-parisienne-7207">https://www.paris.fr/pages/conference-de-consensus-les-parisiens-elaborent-la-premiere-deliberation-citoyenne-parisienne-7207</a>]



#### LE BUDGET

Un budget de 600 000 € environ était dédié à la participation à Paris en 2018. Ce montant opérationnel ne prend pas en compte les ressources humaines (salaires) ni le budget consacré aux projets du Budget Participatif. Sur ce budget, environ 200 000 à 300 000 sont consacrés à des appels à projets.

La plus grande partie du budget est consacrée au développement de la carte citoyenne, au budget participatif (du dépôt du projet jusqu'au vote, pour des outils de communication notamment), et aux besoins de l'événementiel (par exemple, la Nuit des débats pour laquelle la ville a eu recours à la plateforme Kawaa, afin de mettre en relation les lieux qui accueillent les débats et les personnes qui en proposent, ou l'organisation logistique des Journées de la participation). Un pourcentage marginal est consacré au recours aux prestataires pour mettre en place des dispositifs de communication ou d'animation (comme Cap Collectif pour idée.paris ou les prestataires identifiés pour la conférence de citoyens).

### LE NUMÉRIQUE : UN DÉVELOPPEMENT EN INTERNE COMPLÉTÉ PAR LE RECOURS À UN MARCHÉ SUBSÉQUENT

La ville de Paris a développé de nombreux dispositifs numériques de participation depuis 2014. Les **équipes de la DSIN ont développé un portail libre et open source** du nom de **Lutèce** qui est employé pour tous les front office développés par la ville. Lors de la création d'un nouvel outil ou fonctionnalité, un **travail de test** centré sur l'expérience utilisateur peut être effectué en amont par le service « relations usagers », avec parfois le **recours à des prestataires qui organisent des « focus groups »** (en étudiant les parcours utilisateurs de « personas » et en interrogeant les attentes des parisiens - ce qui fonctionnait, ce qu'il fallait améliorer, les avis, etc.).

Dans les outils de participation, certains ont été développés en interne, à l'instar du budget participatif. Pour d'autres, la collectivité a eu recours à un prestataire extérieur (par exemple Cap Collectif pour la refonte d'idee.paris.fr, auparavant développé par La Netscouade). L'appel à des prestataires dépend du budget de chaque plateforme. Toutefois la mairie peut faire appel à un accord-cadre en fonction des besoins de développement ou de maintenance.





### DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ARTICULÉES À DES ACTIONS EN PRÉSENCE

### PRÉSENTATION DES PRINCIPALES PLATEFORMES ET DÉ-MARCHES

Le **Budget Participatif**, dispositif central de participation à Paris, est accessible à l'adresse budgetparticipatif.paris.fr. Pour pouvoir participer, il faut **se créer un compte sur « monparis »** et ajouter une **date de naissance et son adresse de résidence**. Le Budget Participatif se déroule en **6 étapes** :

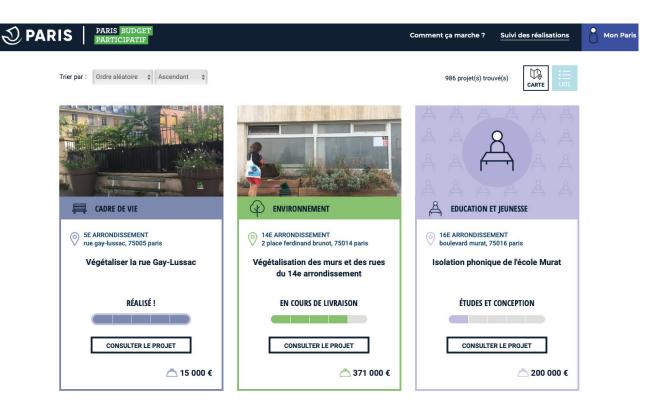
- 1. Le dépôt de projet ;
- 2. L'étude des projets déposés (phase de recevabilité et de faisabilité) ;
- **3.** La « co-construction et le regroupement des projets » (la ville propose à des porteurs de projets similaires de se rassembler, des ateliers de co-construction sont organisés);
- **4.** La sélection des projets qui est réalisée par les commissions ad hoc (chaque mairie d'arrondissement organise une réunion avec citoyens, associations, conseils de quartier, pour arrêter la liste) et la commission centrale pour les projets parisiens ;
- **5.** La campagne et le vote : des outils sont donnés aux porteurs de projet pour faire compagne avant le vote. Le numérique n'est pas oublié : masterclass, outils de personnalisation d'affiches, bannières pour communiquer sur les réseaux sociaux... Ceci permet aux porteurs et porteuses de projet de faire une vraie campagne en juillet/août avant l'ouverture du vote ;
- **6.** La mise en œuvre du projet (par les équipes de la ville), durant laquelle le citoyen peut suivre l'avancée des réalisations sur la plateforme.

Tout le travail est réalisé en interne par la mission budget participatif, mais l'équipe a eu recours à des prestataires pour diverses expérimentations. Par exemple, en amont du dépôt de projets, la ville fait un appel à projets pour sélectionner des associations qui vont susciter l'émergence de projets dans les quartiers populaires. Des options numériques ont également été testées, comme l'usage d'un chatbot (Voxe) au moment du vote des projets pour encourager les citoyens à participer. Si ces expérimentations ne sont pas toujours reconduites, la ville a trouvé que la mobilisation citoyenne en personne, autour d'urnes mobiles (activité déléguée à Voix Publique puis à État d'Esprit dans le cadre du marché subséquent), fonctionne très bien pour avoir un vrai échange sur les projets et sur la ville.









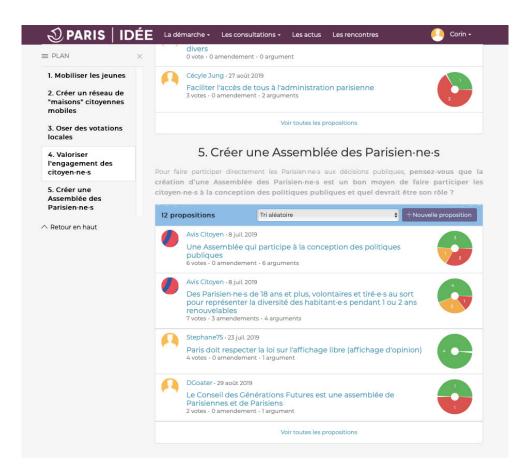
<u>Figure 1.</u> Présentation des projets votés et de leur état d'avancement, sur budgetparticipatif.paris. fr consulté le 05/02/2020

Une seconde plateforme numérique, Idee.paris.fr, permet au citoyen de participer en ligne. L'inscription à un compte « monparis » (adresse mail et nom/ pseudonyme) est nécessaire. Pour le citoyen, il est possible de consulter les propositions, les ressources liées, l'agenda, de participer à une enquête, de proposer une idée, de commenter les propositions ou une idée précise et de soutenir un commentaire avec le bouton « d'accord ». Il est aussi possible, pour certaines consultations, de fournir un vote argumenté (accord ou désaccord) et même d'amender une proposition. Enfin, le citoyen peut retrouver la synthèse et la décision finale sur le site. Tout l'historique d'une proposition reste visible même après la clôture de la consultation.

Pour les équipes, les fonctionnalités sont variées pour adapter l'interrogation des parisiens aux réponses qui sont attendues : consulter, co-construire, faire voter, proposer un questionnaire. La première partie de la mandature a permis de consulter pour co-construire les politiques publiques, puis, durant la 2e partie, la ville a plutôt eu recours des questionnaires et votations pour recueillir les avis et interroger les citoyens sur la mise en œuvre (à titre d'exemple, 75 000 personnes ont participé à la votation sur le plan climat).







<u>Figure 2.</u> Exemple d'avis déposés au cours de la consultation « Comment renforcer la démocratie participative à Paris » accompagnés d'un compteur d'arguments et de votes sur idee.paris.fr, consulté le 05/02/2020

D'autres plateformes et outils numériques pour la participation existent, mais sont moins employés. Alors que de nouveaux outils émergent, d'autres peuvent être abandonnés (comme la plateforme https://petition.paris.fr/epetition/, qui permettait à une pétition en ligne ayant obtenu 5 000 signatures d'être mise à l'ordre du jour du Conseil de Paris).

### COMMUNICATION ET ANIMATION : UNE NÉCESSITÉ POUR FAIRE VIVRE LES OUTILS

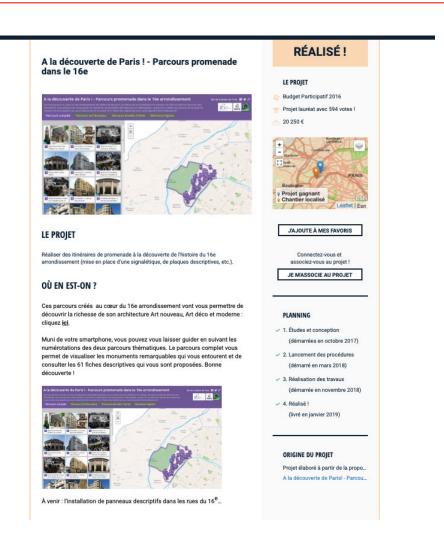
Pour que les outils numériques soient dynamiques et « vivants », ils ont besoin de l'intervention humaine. D'abord, pour que les habitants participent sur les plateformes numériques, il faut **communiquer sur ce qu'elles apportent** pour les démarches de la ville en matière de participation. Pour cela, avec le soutien de la DICOM, la communication est **tournée vers le plus grand nombre**, en particulier sur le site internet paris.fr, et déclinée sur les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage de la ville, les newsletters. De plus, les agents de la ville impliquent dans la communication les instances et partenaires qui peuvent servir de relais (conseils citoyens, de quartier, associations, volontaires de Paris, etc.).



Les compétences en animation sont très importantes pour la bonne réussite des démarches. Il faut, selon un agent municipal, choisir l'outil le plus pertinent après avoir défini ses besoins, mais aussi mettre du « temps humain pour animer l'outil ». L'animation en ligne peut être réalisée par des volontaires de Paris (pour les réseaux sociaux), ou des agents (dont les community manager du service de la participation citoyenne). Un agent spécialiste du digital (mission digitale) participe à l'animation et à la modération et a aussi la charge de réfléchir aux améliorations pour un « hub » digital. Cette gestion des communautés se fait de manière transversale (afin de mobiliser les publics concernés par l'action de chaque direction).

Enfin, le numérique à la ville de Paris est considéré comme un **outil supplémentaire** qui permet d'**élargir les publics** qui participent à la vie de la cité. En cela, **il est complémentaire** du présentiel et ne le remplace pas.

### QUELS OUTILS POUR LA RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE?



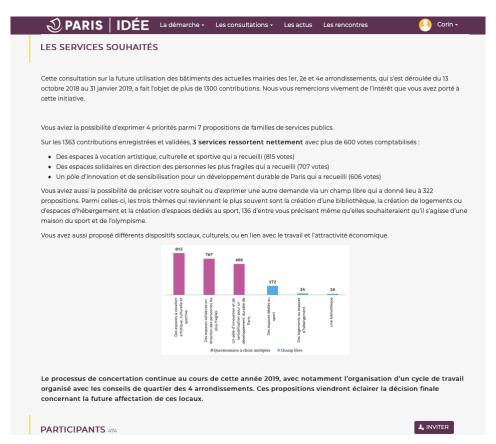
<u>Figure 3.</u> Fiche d'un projet réalisé du Budget participatif parisien de 2016 sur budgetparticipatif. paris.fr consulté le 05/02/2020







Les démarches de participation sont toujours **restituées par la ville de Paris.** Pour le **budget participatif**, il est possible de **suivre l'avancement** de chaque projet, au long de six étapes (projet non réalisable, études et conception, lancement des procédures, réalisation des travaux, en cours de livraison et réalisé). Le site est régulièrement mis à jour avec une justification de l'état d'avancement du projet.



<u>Figure 4.</u> Synthèse d'une concertation sur les futurs usages des bâtiments des mairies fusionnées au centre de Paris sur idee.paris.fr, consulté le 05/02/2020

La synthèse des consultations sur idee.paris.fr est en règle générale effectuée par les équipes en charge de la consultation (direction métier), et restituée sur le site internet afin d'expliquer les choix et arbitrages réalisés. La DDCT encourage les équipes en charge des consultations à réaliser et publier les synthèses, voire à impliquer les citoyens dans leur élaboration. Au-delà de la restitution en ligne, la synthèse peut également être envoyée par lettre d'information ou faire l'objet d'une restitution en présence.

Les équipes de la participation dans la ville de Paris **réfléchissent aux différentes méthodes pour effectuer les synthèses : l'usage d'outils d'analyse sémantique** n'est pas encore entièrement acté, mais une réflexion sur ce sujet est engagée. Une expérimentation a été menée par exemple lors de la conférence





de consensus pour faire ressortir les grandes thématiques des idées déposées, avec Opinion Way: le nombre de propositions rendait impossible de réaliser cette analyse à la main. Un travail est aussi en cours avec l'ISC-PIF<sup>6</sup> pour identifier les grandes tendances des contributions citoyennes, à travers les données du budget participatif notamment. L'objectif est de fournir aux chercheurs toutes les données des projets déposés, afin d'envisager une meilleure conception des bulletins de vote, mais aussi de réfléchir aux regroupements possibles entre projets.

D'autre part, en présentiel, avec l'aide du « laboratoire d'innovation interne » de la ville, **des synthèses participatives sont à l'expérimentation**. Il ne s'agit plus de missionner un agent pour faire seul le regroupement des informations recueillies pour prendre une décision, mais de laisser les citoyens participants hiérarchiser leurs propositions en utilisant l'intelligence collective pour produire une « vision partagée ».

# ÉVALUATION PARTICIPATIVE ET PLATEFORME UNIQUE, DES ÉVOLUTIONS SUR LES OBJETS ET LES FORMATS DE PARTICIPATION

### **ÉVALUER AVEC LES CITOYENS**

L'évaluation est mise en œuvre par le service de la participation citoyenne, qui est en contact avec « au moins des représentants de citoyens », la société civile (associations, conseils de quartier...), voire des citoyens directement. Ils recueillent donc les retours des citoyens dans le but d'une évaluation « action par action » et pour améliorer les dispositifs.

### **ÉLARGIR LE RECUEIL DE DONNÉES**

Les dispositifs numériques semblent remplir leur rôle de **toucher une cible plus large** que les dispositifs dits « traditionnels », en présence, tout en leur étant complémentaires. Or **les règles d'usage des dispositifs numériques**, et en par-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Institut des systèmes complexes de Paris – Ile de France (URL : <u>https://iscpif.fr/</u>)





ticulier l'ouverture d'un compte ou le téléchargement d'une application, sont perçus comme des freins à la participation. Le choix de demander un compte, qui est à la fois gage de sécurité, de traçabilité et d'honnêteté de la participation, n'est pas remis en question. Cependant, observant que les citoyens préfèrent parfois utiliser les réseaux sociaux pour dialoguer avec la ville que les plateformes dédiées, les équipes réfléchissent à comment prendre en compte les données issues de ces réseaux.

### UNE PLATEFORME UNIQUE POUR ARTICULER TEMPS RÉEL ET LONG TERME

Depuis 2014, la Ville de Paris a expérimenté à travers différentes plateformes de participation citoyenne. Après plusieurs années, l'heure est à la rationalisation. Celle-ci a été préparée en 2016, avec la mise en place d'un compte centralisé permettant l'accès aux sites, le compte « monparis ». Cela permet de faciliter l'usage des différentes plateformes par les citoyens, mais aussi la gestion des données personnelles par les agents. Paris a d'ailleurs un data protection officer qui est garant du respect de la réglementation en vigueur (RGPD).

Par ailleurs, la ville s'oriente vers une plateforme unique regroupant toutes les instances et démarches de participation, qui aurait deux entrées. La première serait une offre unique de participation, la seconde une offre unique d'action. Une boite à idées permanente resterait active, afin de fournir un espace où les réponses sont données en temps réel. Le back-office devrait permettre aux équipes de renvoyer les citoyens vers les dispositifs appropriés selon les idées proposées (permis de végétaliser, budget participatif...). Cela permettrait par exemple de faire une première étude de recevabilité sur certaines idées, encore peu formalisées, puis d'encourager les citoyens à les soumettre au budget participatif.





### **SOURCES**

- Entretiens du baromètre de la démocratie locale numérique, édition 2019
- Baromètre de la démocratie locale numérique, éditions 2017 et 2018
- Enquête autour de la question de l'évaluation des dispositifs de participation au sein des collectivités territoriales, Décider ensemble et D21
- Site de la collectivité, <u>paris.fr</u>
- Plateforme de consultation de la collectivité, idee.paris.fr
- Plateforme de budget participatif de la collectivité, <u>budgetparticipatif.paris.</u> <u>fr</u>

